

Services préventifs d'évaluation Robert Plante inc. – le 11 février 2009

Le 11 février 2009, la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, N°350-61-019739-086) a reconnu *Services préventifs d'évaluation Robert Plante inc.* coupable de l'infraction suivante:

À St-Georges, district de Beauce, le ou vers le 22 janvier 2008, alors que les individus nommés dans la dénomination sociale "Évaluateurs agréés Chiasson, Plante & Associés" ne sont pas inscrits au tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, Services préventifs d'évaluation Robert Plante inc., a illégalement utilisé le titre d'évaluateur agréé sur leur site internet http://www.spesoftware.com/skins/default/chiasson_plante.html, le tout en contravention des articles 36 (J) du Code des professions du Québec (1977, Lois Refondues du Québec, chap. C-26 et amendements), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 dudit Code des professions, ce qui le rend passible d'une amende minimale de 600.00 \$ plus les frais.

Services préventifs d'évaluation Robert Plante inc. a été condamnée au paiement d'une amende de 600 \$.